



COLLECTIF POUR UNE
PROTECTION SOCIALE
SOLIDAIRE



LES ACTIVITÉS VITALES EXERCÉES HORS-EMPLOI RÉMUNÉRÉ

QUELLES CONDITIONS POUR LES SÉCURISER ?

Cet « outil-curseur » a été créé pour faire un auto-diagnostic et préciser les conditions dans lesquelles une activité est réalisée. Il permet aussi de poser la question de ce qui serait nécessaire pour bouger les curseurs vers une situation améliorée. Cet outil peut ainsi ouvrir la discussion sur la question des droits qui pourraient être ouverts par ces activités.

(à retrouver dans le Rapport [« Un boulot de dingue »](#), issu de la réflexion du Carrefour des Savoirs « Reconnaître les contributions à la société hors travail rémunéré »).

POURQUOI RECONNAÎTRE LES ACTIVITÉS VITALES À LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES HORS DU CADRE DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ.

Notre société et notre système de protection sociale est organisé autour du « travail-emploi », pilier sur lequel on s'appuie pour générer de la valeur et des revenus, mais aussi pour organiser la Sécurité sociale face à la maladie, les accidents, la vieillesse...

Pourtant, dès que l'on s'intéresse à la vie des personnes et à leur quotidien, on met en lumière bien d'autres formes d'activités et de contributions que celles réalisées dans le travail-emploi : on s'occupe de son conjoint malade, on élève ses enfants, on est dans des associations, on organise des événements, on cuisine un plat pour son voisin, on fait de l'aide aux devoirs pour les collégiens du quartier, on jardine au potager collectif... Chacun d'entre nous contribue au quotidien au prendre soin de soi et des autres, à la société et au vivant, dans des cadres privés, associatifs ou informels.

L'engagement quotidien des personnes - notamment celles qui vivent la précarité - dans l'entraide, le soin et la solidarité est une réalité indéniable. Cette « **protection sociale rapprochée** » dont parle Robert Castel¹ apparaît comme un maillon essentiel pour faire face, comme société, aux difficultés de la vie. Elle devient encore plus vitale face aux crises sanitaires, climatiques qui adviennent.

Pour autant, l'injustice est là. Celles et ceux qui contribuent dans le « hors emploi » n'ont pas le même accès à la retraite, à la formation, au revenu que celles et ceux qui contribuent dans l'emploi. Les formes de reconnaissance économique, sociale, symbolique font défaut et les effets de ces activités sont rendus de ce fait invisibles aux yeux de tous. A cela s'ajoutent une stigmatisation des plus pauvres, sur la supposée oisiveté des personnes. Cette vision a des conséquences importantes pour les personnes, leur dignité et leur place dans la société.

1 Robert Castel *Les métamorphoses de la question sociale* (Fayard, 1995).

Sans remettre en cause la place et le rôle du travail rémunéré, notre propos ici est simple : reconnaître et faire reconnaître la réalité et l'importance, le bénéfice pour chacun d'entre nous, et pour la société, de cette entraide et de ces contributions bénévoles.

COMMENT FAVORISER LES ACTIVITÉS UTILES ET VITALES "HORS-EMPLOI", DANS DES CONDITIONS QUI PRÉSERVENT LA LIBERTÉ ET LE CHOIX ET TOUT EN SÉCURISANT LES PARCOURS DE VIE ?

Une même activité peut être réalisée, par certains, dans un cadre rémunéré, et par d'autres, sous forme bénévole. Par exemple, on peut prendre soin d'un jardin à titre familial, dans un cadre associatif, comme agent public des espaces verts, comme auto-entrepreneur ou comme salarié du privé. Il en va de même pour la garde d'enfants. Mais selon la situation, cette même activité ne vous vaudra pas du tout la même reconnaissance sociale et financière.

Ce constat invite à changer de perspective, à analyser toute activité (qu'elle soit en emploi ou hors-emploi) sous trois prismes, celui de la rémunération - **est-elle payée?** -, celui de l'utilité - **à quoi sert-elle?**-, celui du choix - **est-elle librement choisie?**. Le regard sur l'activité n'est pas le même selon les lunettes que l'on chausse.

Au plan individuel, la question du « bon cadre » a été essentielle pour nous. Nous avons repéré de nombreuses situations où la sphère de réalisation de l'activité (privée, en emploi ou bénévolat) ne s'avère pas être le cadre adéquat pour la personne. Patricia ne souhaite pas prendre toute la charge de l'aidant familial, elle aimerait la partager avec un aidant professionnel. Christelle a des responsabilités associatives importantes qui lui tiennent à cœur. *Mais elle les réalise avec des compétences* comme le secrétariat ou la gestion des ressources humaines, *qu'elle voudrait faire reconnaître dans le cadre d'un emploi.*

C'est ainsi que nous nous sommes interrogés. Individuellement, dans un premier temps : pour chaque activité : est-ce que le cadre dans lequel je réalise l'activité me semble *juste* ou *ajusté* ? Est-ce que je la réalise dans ce cadre (et en particulier dans le cadre privé et associatif) par choix ou par contrainte ? Est-ce qu'il existe une forme d'exploitation de mon activité par d'autres² ? Quelle est la reconnaissance de ma contribution ? La société me donne-t-elle la possibilité de faire autrement ?

Puis collectivement, : quelles sont les conditions de sécurisation accordées par la société pour ces activités "hors-emploi", afin de les réaliser sereinement?

2 A la suite des réflexions de Maud Simonet sur le « travail gratuit », qui a fait écho à ce que nous vivons. Maud Simonet, [Et si on travaillait tous et toutes gratuitement ? ARTE, Les idées larges, 19 janv. 2022](#)

OUTIL CURSEUR: QUELLES SONT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES J'EXERCE L'ACTIVITÉ HORS-EMPLOI ? DE QUOI AI-JE BESOIN POUR ME SÉCURISER DANS LA RÉALISATION DE (ETTE) ACTIVITÉ ?

Exemple : "est-ce que j'ai le temps suffisant pour réaliser cette activité, ou ai-je besoin de plus de temps ? Est-ce que j'ai des frais pour cette activité ou est-ce que l'activité n'occasionne pas de frais supplémentaires ?, etc..."

Pour chaque axe, on déplace le curseur en fonction de son auto-évaluation.

L'image ci-dessous est un exemple de localisation des curseurs.

